# A CHARTE ASSO

ASSCIATION
NATIONALE
DES PRÉPAS
PUBLIQUES
AUX ÉCOLES
SUPÉRIEURES
D'ART

www.appea.fr

SIÈGE SOCIAL

Classe préparatoire de l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Lyon 5 place du Petit collège 69005 Lyon

# Charte de l'APPÉA

### I - L'établissement

### Statuts et activités et convention

- Établissement autonome ou en régie directe, financé principalement par des fonds publics (régie directe municipale ou autre collectivité, association, EPCC...).
- Établissement développant des activités dans le champ des pratiques amateurs et périscolaires et/ ou de l'enseignement supérieur et/ou de la formation professionnelle artistique.
- Établissement inscrit dans le tissu artistique et culturel local, développant des actions en partenariat, et entretenant notamment des contacts privilégiés avec au moins une école supérieure d'art de proximité (rencontres, échanges, projets en communs, participation à des instances de gouvernance...).

#### Gouvernance

- Un responsable en charge de la direction pédagogique de la classe préparatoire (poste de catégorie A ou assimilé), assisté au minimum d'un secrétariat administratif ou pédagogique.
- Instances favorisant un fonctionnement pédagogique collégial.

# Locaux, équipements

- Un atelier/espace réservé aux travaux de la classe préparatoire
- Des espaces de travail permettant la découverte de divers modes d'expression plastiques (volume, peinture, gravure...)
- Un accès à un espace de documentation
- · Un équipement multimédia

### Outils d'information

- Un site Internet (au moins sur le site portail du réseau des écoles préparatoires publiques)
- Une journée Portes Ouvertes
- · Une plaquette
- Un livret annuel de l'étudiant : présentation de la classe préparatoire, règlement intérieur, informations pratiques, vie étudiante, programme des enseignements...
- Mise en place d'un observatoire des élèves : recueil de données sur le parcours des élèves en amont et en aval de la classe préparatoire.

# Frais d'inscription et de scolarité

Le montant des frais d'inscription et de scolarité est spécifique à chaque école et révisable annuellement. Il doit entrer dans une logique d'esprit « service public ».

 ${
m A}$  charte

P P

 $\overline{\operatorname{\acute{E}}}$   $\overline{\operatorname{A}}$ 

ASSCIATION NATIONALE DES PRÉPAS PUBLIQUES AUX ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART

# II - L'équipe pédagogique

# Statut des enseignants (intervenants titulaires et intervenants extérieurs)

Le statut des enseignants doit être conforme à la législation et au droit du travail.

# Qualification des enseignants

- DNSEP ou équivalent
- Master en histoire de l'art, arts plastiques, philosophie...
- Personnalité insérée dans le milieu professionnel de la création par une pratique ou une écriture personnelle reconnue.

# Composition des équipes

L'effectif des enseignants doit, en tout état de cause, garantir un taux d'encadrement conforme aux exigences pédagogiques définies selon le projet de l'école, les professeurs enseignent leurs spécificités en rapport avec leur travail personnel.

 ${
m A}$  charte

P P

É A

ASSCIATION NATIONALE DES PRÉPAS PUBLIQUES AUX ÉCOLES SUPÉRIEURES

# III - Le fonctionnement pédagogique de la classe préparatoire

#### Effectifs, conditions et modalités d'admission

- Effectif minimum de 15 élèves.
- Les élèves sont âgés de 17 à 25 ans et titulaires du baccalauréat (ou d'un diplôme équivalent). Des dérogations sont possibles au cas par cas.
- La sélection des élèves se fait sur entretien de motivation et d'orientation, et éventuellement sur épreuves, avec un jury d'enseignants et présentation d'un dossier de travaux plastiques afin de clarifier leurs orientations.

#### Déroulement du cursus

- Calendrier des cours : cursus à temps plein, de septembre à mai (à partir des vacances de printemps, renforcement du suivi individuel et du tutorat) 32 semaines de cours et workshops.
- Modalités d'évaluation: au minimum, en amont de la période des concours, deux évaluations collégiales devant un jury d'enseignants, dont une présentation du dossier. La participation à ces bilans d'une personnalité extérieure à l'école est fortement encouragée (par exemple un enseignant ou directeur d'une école supérieure d'art). Les critères d'évaluation et les observations du jury sur leur présentation sont communiqués et expliqués aux élèves.

# Objectifs pédagogiques

- Engager chaque élève dans une dynamique de travail en lien avec les pratiques contemporaines lui permettant de préciser ses choix d'école supérieure et affiner son orientation ;
- Lui fournir les apports de culture générale indispensables à l'ouverture d'esprit et à l'expression orale;
- Favoriser l'acquisition de bases pratiques, théoriques et techniques et la construction d'un corpus diversifié de travaux personnels en vue de la préparation aux concours.

#### Contenus pédagogiques

- Enseignements de base ou fondamentaux : histoire de l'art, dessin, couleur, volume, image...;
- Au moins un atelier de pratique artistique complémentaire : photographie, vidéo, céramique, gravure, design, installation, multimédia, performance, design de paysage urbain...;
- Au moins un enseignement théorique complémentaire : anglais, culture générale, AVA (analyse, verbalisation, argumentation) ;
- Information sur les écoles supérieures d'art, accompagnement de l'orientation ;
- Activités culturelles: cycle de conférences, sorties, voyages d'études, visites d'expositions...;
- Rencontres avec des artistes à l'occasion de workshops, stages, conférences, performances, résidences ou expositions...;
- · Rédaction de projets d'atelier, en précisant objectifs, méthodologie, réalisations artistiques.